

Image not found or type unknown



Baisse d'heures et changement de contrat

Par **vero**, le **13/02/2011** à **23:55**

Bonjour,

En cdd depuis le 29.04.2008 sur un poste ASEM en école maternelle. Je fais un remplacement longue maladie, cette personne vient d'être reconnue en invalidité et la voilà licenciée.

Pour moi ils profitent de la situation pour diminuer de 20 heures mon contrat du jour au lendemain sans courrier aucun avertissement juste un rdv avec le président et la directrice de l'école. C'est bien normal et c'est ce que j'ai refusé.

Par **pepelle**, le **15/02/2011** à **08:58**

Il s'agit d'un cdd public à mon avis. Mais cela ne change rien. Bien sûr que vous pouvez refuser cette baisse d'heures.